

COMMUNIQUÉ

Paris, le 07/02/2018

Assemblée Générale Mixte

Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat

L'assemblée générale mixte réunie le 7 février 2018 a approuvé sans modification les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017, certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, publiés dans le rapport financier annuel prévu par l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier, lui-même inclus dans le Document de Référence 2016-2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 décembre 2017 sous le numéro D.17-1102, et également disponible sur le site internet de la société (www.derichebourg.com). Elle a approuvé à la majorité requise chacune des résolutions proposées. Elle a notamment approuvé la distribution d'un dividende de 0,14 € par action, qui sera détaché le 13 février 2018 et mis en paiement à compter du 15 février 2018.

Le groupe a réitéré les bonnes perspectives d'activité pour l'exercice en cours, déjà exprimées à l'issue du conseil d'administration du 5 décembre 2017. Après trois mois d'activité, le chiffre d'affaires à fin décembre 2017 ressort en progression de 18,3% à 699,9 M€, et l'EBITDA courant du groupe est en progression de 18,1%, à 41,2 M€. L'acquisition de Bartin Recycling est intervenue le 30 novembre 2016. Les volumes de ferrailles vendus sont en progression de 9,5% et ceux des métaux non-ferreux en hausse de 2,1%. Le premier trimestre de l'exercice est en général plus faible que la moyenne des autres trimestres à cause des fermetures d'usine de fin d'année.

Code ISIN: FR 0000053381 - DBG